

**Ensemble...**

Les bases sont désormais posées pour créer un véritable mouvement d'opinion en faveur des personnes âgées fragilisées.

On en mesure bien l'urgence, dans un pays qui, il y a moins de 10 ans, voulait faire baisser les dépenses consacrées à leur aide et y était parvenu (songeons à la PSD), dans un pays qui, de petits plans en petits plans annoncés mais jamais entièrement financés, a accumulé retards sur retards en 30 ans pour conduire en août 2003 au plus grand drame de l'Occident sur son sol depuis 1945 et...a décrété un nouveau petit plan qu'on s'empresse pour l'essentiel d'utiliser à autre chose et de thésauriser !



Gilles Calvet

**1er acte : avril** : création d'AVVEC qui rassemble les directeurs, les résidents et leurs familles par le rapprochement de la FNAPAEF et l'ADEHPA (cf. p.2)

**2ème acte : mai** : prise de position conjointe avec les organisations de retraités et personnes âgées par le biais du CNRPA, et les organisations syndicales de salariés : CFDT, CFTC, CGT, FO. (cf. p7).

Ces deux évènements seront-ils des épiphénomènes ou marqueront-ils le début d'un grand mouvement capable d'influer sur la Société et les Pouvoirs Publics en faveur de nos aînés ?

La réponse dépend de chacun d'entre nous ; personnes âgées et familles insatisfaites des services prodigués à domicile ou en établissement, salariés mécontents des conditions de travail et des limites de leur action, directeurs agressés par les précédents et frustrés de ne pouvoir répondre aux demandes exprimées, nous devons travailler ensemble à la résolution des difficultés que nous constatons au quotidien.

**...Posons les vraies questions.**

Au lieu de dépenser notre énergie en vaines querelles entre nous, faisons le constat commun du manque de moyens et des problèmes quantitatifs pour modifier la situation en sensibilisant notre environnement ; ainsi nous pourrions être plus disponibles en interne pour nous consacrer aux aspects qualitatifs dans la relation à nos aînés.

Il ne s'agit pas de rêver un monde sans conflit ou sans différence d'analyses ; il s'agit simplement, dans une démocratie adulte, de tenter de comprendre les raisons de ces difficultés et de concourir à les résoudre en mettant en évidence le lieu où peuvent se régler les tensions (ici avec les Pouvoirs Publics) plutôt que développer des conflits internes qui ne changent rien à la situation.

Les organisations doivent développer le cadre de ce partenariat au niveau national et local et l'ADEHPA continuera à y prendre toute sa part.

A chacun de nous, ensuite, de faire vivre ce cadre à notre niveau au service de nos aînés.

Pascal CHAMPVERT

Président de l'ADEHPA  
Directeur MR Saint-Maur, Sucy, Bonneuil (94)

**SOMMAIRE**

- |   |         |
|---|---------|
| Edito   | 1.      |
| Création d'AVVec - 13 propositions de l'Adehpa et de la Fnapeaf | 2. - 4. |
| 16 mai : Action Adehpa CNRPA, FNAPAEF, CFDT, CFTC, CGT, FO      | 5.      |
| Régionales de gérontologie                                      | 7.      |
| Adehpa à l'Elysée et à matignon, Colloque E.D.E.                | 8.      |

**ENCART****SPECIAL " ADHERENTS "**

- |  |          |
|--|----------|
| Semaine "Vieillir mieux". Vous le dites                  | I.       |
| Vous avez agi et agissez : actions et couvertures presse | II. III. |
| Positionnements  | IV.      |

*L'encart spécial est adressé uniquement aux adhérents de l'Adehpa*



**L'ADEHPA ET LA FNAPAEF** (Fédération Nationale des Personnes Agées en Etablissements et de leurs Familles) se sont unies en créant l' **Association Vivre & Vieillir Ensemble en Citoyens** en vue d'améliorer les conditions de vie de nos aînés. Lors d'une conférence de presse les représentants de chacune des structures ont présenté les objectifs dont nous vous donnons de larges extraits. Vous trouverez sur le nouveau site [www.adehpa.fr](http://www.adehpa.fr) l'intégralité du texte.

#### ■ POUR AGIR : DES RESIDENTS, DES FAMILLES, DES PROFESSIONNELS UNIS

##### **DÉMOGRAPHIE : L'EXIGENCE D'UNE PRISE EN COMPTE POLITIQUE**

De plus en plus de personnes vivent de plus en plus longtemps : c'est une des principales caractéristiques des sociétés économiquement les plus développées ... : un corollaire.

Nous pouvons donc nous réjouir et espérer : bon nombre d'entre nous vivront au-delà de 85 ans et connaîtront leurs arrière-petits-enfants avant de mourir. Cependant, cette réalité nous met face à un véritable défi humain, technique et économique. En effet, la longévité est une source de richesse pour l'individu et pour son environnement, mais s'accompagne également d'une fragilité et de pertes de capacités que l'entourage et la collectivité doivent compenser. La démographie de notre société moderne nous conduit à nous interroger sur cette question de société majeure. Comment envisageons-nous et souhaitons-nous vivre la dernière

étape de la vie lorsque nous avons besoin d'aide, d'accompagnement et de soins au quotidien, tout en préservant notre indépendance ?

Souhaitons-nous continuer d'exister dignement et conserver le sentiment d'appartenance à la société qui nous entoure jusqu'au bout? Ou bien acceptons-nous que cette ultime étape soit celle de la solitude, de l'abandon, du déclassement, de la maltraitance? L'important n'est pas de connaître la date de sa mort, mais d'être sûr de vivre jusque là" (J.SAVARY)

##### **FAIRE UN CHOIX DE SOCIÉTÉ S'IMPOSE**

Quel statut et quels droits pour les retraités handicapés et fragilisés? Quelle politique, quels moyens pour y répondre? Quelle répartition des devoirs de chacun : personne âgée, famille, société ?

#### ■ AFFIRMER LA CITOYENNETÉ PAR-DELÀ LES ÂGES

Toute personne quel que soit son âge, ses handicaps, ses pathologies doit pouvoir continuer à exercer sa citoyenneté, à jouir de ses droits, à assumer ses devoirs, à participer à la vie et au développement de notre société. Cette citoyenneté doit pouvoir s'exercer en particulier sur le choix du mode d'habitat. Dans cet esprit, la participation des familles, aux côtés des résidents, aux conseils de la vie sociale est

indispensable. Cependant, l'énoncé théorique de textes réglementaires ne suffit pas à nos concitoyens âgés et handicapés pour conserver cette citoyenneté au quotidien. Notre pays doit surtout agir concrètement et à tous les niveaux (politique, administratif, professionnel), pour que l'âge et le handicap ne soient plus la source de discrimination et d'exclusion qu'ils demeurent actuellement.

##### **PROPOSITION N° 1 :**

**Organiser une campagne de communication du Gouvernement à ce sujet et proposer que la réflexion sur la place des personnes âgées dans notre société soit déclarée grande cause nationale en 2006.**

##### **Pour ce faire il est impératif :**

- D'informer la population au sujet du vieillissement pour que l'individu puisse vivre, exister et évoluer tout au long de son parcours de vie dans une société ouverte à tous les âges (impulsion au plus haut niveau et relais par l'ensemble des acteurs et par l'école). Le regard porté aux personnes âgées doit changer.

- De mobiliser des moyens humains (formations spécifiques en qualité et en quantité) et matériels pour accompagner, aider et soigner dans le respect des personnes, de leurs droits, de leurs libertés et de leur dignité (accès aux soins et à l'accompagnement).

- De développer et de décloisonner les établissements et les services pour proposer des solutions adaptées à la multiplicité des situations rencontrées et permettre une continuité de vie aux personnes âgées fragilisées. (réseaux gérontologiques).

Sans la concrétisation de ces exigences, les textes de loi resteront vains. Les personnes âgées fragilisées resteront des sous-citoyens, leur entourage et les personnels continueront de se sentir moralement coupables de maltraitance passive, les dirigeants de services et d'établ. se verront de plus en plus reprocher des faits le plus souvent imputables à un manque de moyens.

##### **PROPOSITION N° 2 :**

**Développer les campagnes de lutte contre la maltraitance et instaurer la réflexion sur une véritable bien traitance de nos aînés dans la société.**

#### ■ AMÉLIORER L'IMAGE DE LA PERSONNE VIEILLISSANTE ET APPORTER LES MOYENS ADEQUATS A SES BESOINS.

##### **La longévité : une force au service de tous, apprenons à nous en servir.**

"Le regard que notre société porte sur le processus de vieillissement individuel et démographique est-il juste, pertinent et objectif?" Le temps de la retraite doit contribuer à l'épanouissement individuel et collectif. Les plus de 60 ans sont d'ailleurs les principaux acteurs de la vie associative, publique et politique. La valorisation de cette véritable valeur ajoutée apportée à notre société serait sans nul doute colossale ! Certes, cet apport n'est pas reconnu sur un plan public et médiatique. Mais personne ne le conteste aujourd'hui quand il en est question. Des économistes considèrent même cette tranche d'âge comme un élément de stabilité économique du pays de par leurs modes de consommation et de

gestion des flux financiers. Malheureusement, la vieillesse, dès lors qu'elle est associée à la maladie ou au handicap, ne bénéficie plus de ce regard et de cette analyse. Cela est injuste et indigne. Chacun d'entre nous sait la richesse inutilisée que recèlent aussi et surtout toutes ces personnes, qui ont vécu cette aventure humaine extrême. Nous devons assumer la longévité jusqu'au bout et non en rejeter l'ultime étape, sous prétexte que ça coûte cher et qu'elle est inutile.

La vie n'est-elle pas assez ardue pour que l'on n'écoutez point ceux qui viennent de la parcourir ?" (Noël REY). Grâce à sa longévité, l'homme peut transmettre aux plus jeunes générations son expérience, son vécu, sa relation au temps, à la réussite d'une vie, à la mort.

Il peut donner de véritables repères et apporter des éclairages essentiels. Des expériences montrent que les enfants en contact régulier avec des personnes âgées (haltes-garderies installées dans des maisons de retraite, proximité des grands-parents, par ex.) parviennent mieux à se concentrer dans leurs activités scolaires. Grâce à la transmission de son vécu, de la culture, et de la sagesse, l'homme peut aider les plus jeunes à inscrire leur pré-

sent dans un parcours de vie. Il s'agit là, en participant à l'équilibre sociétal, d'un excellent moyen de bien vieillir et de faire reconnaître son utilité sociale jusqu'au bout.

Viellir comporte certes des pertes, mais aussi des gains que notre société doit utiliser pour continuer à progresser. Oui, la longévité est une chance pour notre société. A nous de savoir la saisir !

**PROPOSITION N° 3 :**

Engager une large réflexion par les Pouvoirs Publics sur le regard que porte notre société sur le vieillissement et les personnes âgées.

**PROPOSITION N° 4 :**

Promouvoir en établissement comme à domicile un changement de regard sur les personnes âgées favorisant le respect de leur autonomie et de leur intégrité avant la prise en charge sanitaire de leurs pathologies.

**■ DONNER DES MOYENS SUPPLEMENTAIRES.**

Faire des établissements de véritables lieux de vie et développer des services à domicile de qualité, suppose de la part des pouvoirs publics, de reconnaître enfin le rôle social essentiel qu'assument ces établissements. Cette prise de conscience doit s'accompagner d'une mobilisation de moyens nouveaux à hauteur des réels enjeux. Aussi nous demandons que les ratios en personnel de nos établissements soient à hauteur de ceux de nos voisins européens actuellement 2 à 3 fois plus élevés (alors que les prix supportés par les résidents ne sont pas plus importants)!

**Il est impératif de :**

- Développer des métiers tels que psychologues et animateurs... -
- Instaurer des ratios minimums de personnels comme il en existe dans les structures pour la petite enfance... - Former l'ensemble des personnels afin de répondre à des exigences semblables à ce qui est pratiqué dans le secteur de la petite enfance - Valoriser les salaires et l'image des métiers d'aide aux personnes âgées - Financer les soins aux personnes âgées à l'identique des personnes plus jeunes, quels que soient la maladie ou le handicap.

Face à ces nécessités, le Plan Vieillesse et Solidarité reste

notoirement insuffisant puisqu'il prévoit la création de 15.000 emplois supplémentaires en établissement alors qu'il en faudrait 250 000 pour rattraper le retard accumulé par rapport à l'Allemagne. De plus, sur le jour de solidarité instauré suite au drame de la canicule, **seule une 1/2 heure de travail sera affectée** pour créer des emplois supplémentaires au service des personnes âgées ! Pourtant, créer des postes de personnels infirmiers, d'aides soignants, de kinésithérapeutes, d'ergothérapeutes, d'AMP, d'agents de service et d'accompagnement permettrait de maintenir l'autonomie et prévenir les risques liés au vieillissement tant à domicile qu'en établissement.

Concrètement, la présence de ces personnels signifierait pour chaque personne, d'être mieux respectée dans son autonomie, dans ses choix et dans ses rythmes de vie, lors des soins, de l'accompagnement et de l'aide qui doit lui être apportée au quotidien pour la prise des repas, pour la mobilisation, pour la participation aux activités, pour l'habillage ou le traitement de l'incontinence. Chaque intervenant doit également pouvoir prendre en compte la lenteur gestuelle des personnes âgées pour les respecter.

**PROPOSITION N° 5 :**

Réunir une conférence nationale sur l'aide aux personnes âgées fragilisées réunissant Pouvoirs Publics, financeurs, organisations de consommateurs, de personnes âgées, de familles et de professionnels ; elle aura pour but d'évaluer les besoins auxquels il faut répondre et les financements nécessaires.

**PROPOSITION N° 6 :**

Dans l'immédiat, attribuer intégralement l'ensemble des crédits issus de la suppression du jour férié en 2005 à l'aide aux personnes âgées vivant en établissement et à domicile.

**PROPOSITION N° 7 :**

Dans un second temps, revoir entièrement le plan vieillissement et solidarité afin de doubler à terme le nombre des professionnels en établissement pour rattraper le retard accumulé par rapport aux autres pays européens.

**PROPOSITION N° 8 :**

Instaurer des ratios nationaux minima de personnels en établissement et à domicile.

**PROPOSITION N° 9 :**

Pérenniser les 5.500 postes créés dans les établissements dans le cadre de la mise en œuvre des emplois jeunes. Cette mesure permettra en outre à ces personnels de continuer à exercer dans ce secteur

**■ SOLVABILISER LES RESIDENTS ET GARANTIR LA TRANSPARENCE DES COÛTS.**

Les Résidents et leurs familles éprouvent de plus en plus de difficultés pour financer le coût des établissements (coût entre 1200 et 2500 euros pour des retraites en moyenne de 1000 euros) car ils supportent des charges indues et intolérables. Ainsi, ce sont les résidents et leurs familles qui payent entièrement le salaire des directeurs et des personnels administratifs, les coûts de construction, les travaux, les aménagements et plus grave encore, pour partie les salaires des soignants. Nous constatons par ailleurs des inégalités en matière d'aides liées à la dépendance d'un département à l'autre. Que dire des écarts constatés dans la prise en charge des soins qui normalement doivent être financés à l'identique quelles que soient les personnes et leur lieu d'habitation?

Il est impératif : - De garantir le même traitement pour toutes les personnes handicapées quel que soit leur âge.

- De solvabiliser les résidents pour diminuer l'impact financier du séjour en établissement via l'APA (1) - D'instaurer une véritable égalité de traitement en matière d'APA(1) quelque soit le département - De prendre en charge par l'assurance maladie des charges indues figurant dans le budget hébergement des maisons de retraite et des longs séjours - De mettre fin à toute discrimination par l'âge entre les handicapés. A moins de 60 ans, la personne est "handicapée" et prise en charge selon ce statut, après 60 ans, elle devient "dépendante" et sa prise en charge diminue considérablement, ce qui est inacceptable.

**PROPOSITION N° 10 :**

Créer un véritable risque financé par la solidarité nationale permettant aux personnes âgées de bénéficier d'un véritable droit à compensation de leur handicap pour les personnes handicapées de plus de 60 ans. Ce droit à compensation permettra de prendre en charge une partie importante du coût de l'accompagnement et des soins en établissements, et ainsi de baisser le coût supporté par les personnes âgées et leurs familles.

**■ ADAPTER LE CADRE BATI : UN INVESTISSEMENT INCONTOURNABLE.**

UN IMPÉRATIF QUALITATIF : Les unités de vie doivent répondre à une logique de proximité et d'ouverture. Il est urgent que l'ensemble des établissements puisse répondre aux normes d'hygiène, de sécurité, en vigueur. Les normes suffisantes de confort et d'espaces tant privatifs que collectifs doivent être redéfinies et mises en application dans le cadre d'un plan pluriannuel.

Les différents lieux de vie facilitent la rencontre des résidents quel que soit leur handicap et permettent d'accueillir les familles, des personnes de l'extérieur ainsi que des groupes. - La liberté d'aller et venir en fauteuil roulant doit être respectée et financée.

- La configuration du cadre bâti assure à chaque personne la mise à disposition d'un espace privatif respectueux de son intimité.

Les contraintes réglementaires auxquelles les établissements doi-

vent faire face pour se mettre en conformité avec la loi doivent être financées. Faut de moyens spécifiques, ces mises aux normes se feront inéluctablement au détriment de la qualité de vie des résidents (sécurité incendie, hygiène alimentaire, légionellose, climatisation ...).

Enfin, l'on estime à 20 % le nombre d'établissements ayant un avis défavorable de la part de la commission de sécurité. Nous demandons qu'un plan de mise aux normes assorti de moyens permette de clarifier cette situation.

UN IMPÉRATIF QUANTITATIF : 40 000 places restent à créer d'ici 2007. La prise en compte de la spécificité des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer est essentielle.

**PROPOSITION N° 11 :**

**Débloquer les crédits nécessaires à la réhabilitation des établissements le nécessitant dans le cadre d'un plan pluriannuel de restructuration – Fermer les établissements inadaptés dont la réhabilitation s'avèrerait trop coûteuse.**

**PROPOSITION N° 12 :**

**Financer les mesures exigées par les commissions de sécurité (formations, exercices, équipements...) pour autant qu'elles soient conformes à la réglementation.**

**Débloquer les crédits pour les établissements ne répondant pas aux normes (après s'être assuré que l'avis défavorable de la commission de sécurité s'appuie sur la stricte application de la réglementation).**

**PROPOSITION N° 13 :**

**Créer 40.000 places d'établissements d'ici 2007 et non 15 000 tel que le plan le prévoit, et doubler le nombre de places de services à domicile.**

**■ INVESTIR DANS LES ETABLISSEMENTS :**

Apporter les moyens aux établissements contribue à mieux maîtriser les dépenses de santé liées au vieillissement de la population. Des moyens adaptés signifient en effet : - plus de prévention (chutes, incontinence, dépression...) - plus de maintien des capacités et de l'autonomie. Et donc : - moins d'hospitalisations - moins de transports en ambulances - moins de dégradation de l'état de santé des résidents - moins de maladies nosocomiales - moins de consommation médicamenteuse - moins de consultations médicales - moins de consommation médicale pour les personnels d'accompagnement et de soins (dorsalgies) - moins de consommation médicale pour les familles confrontées à l'absence de solution de garde ou d'accueil pour leur parent.

Ces structures présentent donc une utilité à la fois humaine (maintien du lien social pour les personnes menacées d'exclusion à domicile) et économique (participer à la rationalisation des dépenses de soins à condition d'en avoir les moyens).

POUR MIEUX MAITRISER LES DEPENSES DE SANTE LIEES AU VIEILLISSEMENT

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**FAMILLES ET RÉSIDENTS**

Joëlle LE GALL, Co-Présidente (29)  
 Bernard LIOT, Secrétaire (94)  
 Marie-Thérèse ARGENSON (92)  
 Nicole LIMOUSIN (44)  
 Claude LE CORDIER (79)  
 Jean DALLA-TORRE (94)  
 Marc REYBAUD (53)

Deux représentants restent à désigner

**DIRECTEURS**

Pascal CHAMPVERT, Co-Président (94)  
 Eveline MOREAU, Trésorière (85)  
 Marie-Thérèse GOUGAUD (91)  
 Serge GÜNST (59)  
 Yves LAMBERT (14)  
 Norbert NAVARRO (63)  
 Pierre ROUX (12)

**BULLETIN D'ADHESION**



**REJOIGNEZ l' Association Vivre & Vieillir Ensemble en Citoyens créée à l'initiative de la FNAPAEF (Fédération Nationale des Associations de personnes âgées en établissements) et de l'ADEHPA.**

NOM :

Prénom :

ADRESSE :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

Fax :

Membre adhérent AVVEC

Cotisation annuelle de base

**5 Euros**

Membre Bienfaiteur AVVEC “

“

**10 Euros ou plus**

Donateur

“

“

**100 Euros ou plus**

Règlement à l'ordre de : AVVEC

Adresser ce bulletin à : AVVEC 10A, quai de Beaubourg 94100 Saint-Maur

## FORTE MOBILISATION DU SECTEUR

Partout en France, dans les départements, le secteur s'est fortement mobilisé. Les correspondants et les adhérents de l'ADEHPA, accompagnés de résidents, de familles ont multiplié les actions lors de la semaine du "Vieillir mieux" (voir "Spécial adhérents") : Manifestations, conférences de presse, réunions, motions, tracts... La presse a été au rendez-vous : Radios et Télévisions nationales et régionales, AFP, presse écrite et notamment : Le Dauphiné libéré, L'Essor savoyard, Le Figaro, L'Humanité, La Marseillaise, La Montagne, Le Monde, La Nouvelle République du Centre Ouest, Ouest France, Le Progrès, La Semaine Metz Thionville Moselle - Sud Ouest, Le Télégramme, La Terre, La Tribune...

### ■ ADEHPA, AVEC, CGT, CFDT, CFTC, FO, CNRPA, FNAPAEF, UNIS

#### PERSONNES ÂGÉES : UN FRONT POUR RÉCLAMER UNE " VÉRITABLE POLITIQUE PUBLIQUE "

Par Karine PERRET (AFP)

PARIS, 13 mai 2005 (AFP) – Responsables de maisons de retraite, syndicats et retraités se rejoignent pour estimer que la "journée de solidarité" sera "insuffisante" et avancent neuf propositions destinées à "mettre en place une véritable politique publique" "pour la bien-traitance de nos aînés" Mesure "insuffisante" au regard des besoins, "financements en rupture avec la solidarité", "dispositif à revoir" : plusieurs représentants du secteur des personnes âgées ont fait front commun vendredi pour dire tout le mal qu'ils pensaient de la journée de solidarité envers les personnes âgées et handicapées. Une conférence de presse à Paris a ainsi réuni (...) l'ADEHPA, le comité national des retraités et personnes âgées (CNRPA), la fédération nationale des associations de personnes âgées en établissement et de leurs familles (FNAPAEF) et les représentants santé de la CGT, CFDT, FO et CFTC.

Tous ont affirmé que la suppression de ce jour férié, sensée dégager deux milliards d'euros par an pour le financement de la dépendance, ne ferait pas le poids face à l'ampleur des besoins qui vont croissants. "Nous avons aujourd'hui un million de personnes âgées de plus de 85 ans. Ce chiffre va doubler d'ici 2020" a rappelé **Yolande BRIAND** (CFDT). Selon **Pascal CHAMPVERT**, pdt de l'ADEHPA, rien que cette année "seules 20 minutes de la journée de solidarité seront consacrées à la création de postes supplémentaires (établissements et domicile), le reste étant affecté à d'autres priorités : financement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), des aides aux handicapés de moins de 60 ans, constitution de réserves ..."

Dans un communiqué vendredi, le Synerpa (maisons de retraite privées) a admis que le jour de solidarité sera "un

plus" indéniable pour les maisons de retraite mais largement en deça des besoins réels".

Autre motif de contestation, le fait que la solidarité repose principalement sur les salariés.

Le vice-président du CNRPA, **Georges GRULOIS**, pourtant vice-président de la Caisse nationale de solidarité et autonomie (CNSA) qui récolte le produit du jour férié non chômé, a ainsi déploré que cette caisse "constitue une rupture avec la solidarité nationale", soulignant qu'il aurait préféré qu'elle soit basée sur l'impôt ou la CSG, "dans l'esprit de la sécurité sociale".

**André HOGUET** (CFTC) a souhaité "un grand bazar lundi pour que le gouvernement revienne sur ce dispositif".

A cette mesure jugée inappropriée, les organisations ont opposé une "véritable politique publique", "ambitieuse", "pour la bien-traitance de nos aînés", déclinée en neuf propositions. Elles réclament la tenue d'une grande "conférence nationale sur l'aide aux personnes âgées fragilisées", "pour établir un diagnostic partagé et définir les financements nécessaires".

Elles revendiquent la "création de 40.000 places en établissement d'ici à 2007 et 100.000 en 5 ans, au lieu des 15.000 du plan " gouvernemental, et le" doublement du nombre de places de services à domicile".

Les participants ont souhaité voir " transformer dès maintenant les 5.500 emplois-jeunes en emplois statutaires ou sous convention collective".

Autres propositions : " instaurer des rations nationales minima dans l'encadrement en personnels en établissements et à domicile", renforcer la formation et la promotion professionnelle dans les établissements et "promouvoir un changement de regard" sur les aînés.

*Etaient aussi présents* : **Bernard LIOT** (FNAPAEF) - **Bernard SAGEZ** (CFTC) - **Richard TOURISSEAU** (CFDT) **Françoise JAFFRE** (CGT) - Jean-Marie BELLOT (FO) - **Jean Pierre OUHLEN** et **Didier BERNUS** (FO)

## DEMANDES D'EMPLOI / OFFRES

- ✓ Femme, 47 ans, cherche poste assistante de direction région Lyon (69), 6 ans expérience milieu associatif de chefs d'entreprises et outils informatiques. **DARDE Christiane**, 8 chemin de la Pinède 69130 ECULLY – tél. 06.22.15.30.16.
- ✓ Diplômé IAE de Lille, Master II en gestion d'entreprises, 25 ans, cherche emploi au sein du service de gestion ou de direction d'un établissement. **PROUVOST Alexis** - 41 rue Montyon – 59200 TOURCOING – tél. 06.71.86.49.58.

### VENTE DE TERRAIN

- ✓ Je vends près Périgueux, terrain plat de 1 à 3 has, favorable pour la création 85 lits d'EHPAD – 22,87 euros/m<sup>2</sup>  
**SAF NIVERSAC** – 36 rue Taillefer – 24 PERIGUEUX – tél.05.53.53.69.48 / 06.82.01.53.32.

## CORRESPONDANTS DEPARTEMENTAUX ADEHPA

### BIENVENUE A TROIS NOUVEAUX CORRESPONDANTS DEPARTEMENTAUX

|               |                                   |             |                       |
|---------------|-----------------------------------|-------------|-----------------------|
| 29 Finistère  | <b>Léon CHEVRIER</b>              | Quimper     | Tél. : 02 98 95 06 12 |
| 95 Val d'Oise | <b>Viviane ETIENNOT</b>           | Luzarches   | Tél. : 01 30 29 58 58 |
| 95 Val d'Oise | <b>Gilles GOGNET</b> (CD Adjoint) | Montmorency | Tél. : 01 39 64 27 51 |

### A NOTER LES MODIFICATIONS DES COORDONNEES TELEPHONIQUES DE NOS COLLÈGUES :

|                   |                         |                     |                       |
|-------------------|-------------------------|---------------------|-----------------------|
| 47 Lot et Garonne | <b>Fernand TREMBLET</b> | Miramont de Guyenne | Tél. : 05 53 64 88 00 |
| 31 Haute Garonne  | <b>Jean SARRAUTE</b>    | Cugnaux             | Tél. : 05 61 76 88 88 |

ma  
mutuelle  
me va bien



Aujourd'hui comme demain,  
vous pouvez compter  
sur la MNH.



**MNH**

LA SANTÉ MUTUELLE

REMETTEZ CETTE DEMANDE D'ÉTUDE PERSONNALISÉE À VOTRE CORRESPONDANT MNH  
OU ADRESSEZ-LA À : MNH - 45213 MONTARGIS CEDEX

Je soussigné(e)  M<sup>ME</sup>  M<sup>LLE</sup>  M.\* Nom ..... Prénom .....

souhaite recevoir, sans engagement de ma part, une étude personnalisée. À cette fin, je vous communique mes coordonnées :

Adresse personnelle N° ..... Voie ..... Nom de la voie .....

Commune ..... Code postal ..... Bureau distributeur .....

Téléphone ..... Date de naissance ... / ... / ..... Établissement employeur .....

Adhérent MNH  oui  non\*

Je souhaiterais couvrir également  mon conjoint ou concubin\* date de naissance ... / ... / .....  mon (mes) enfant(s)\* nombre .....

\*Cochez la case correspondante. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.

# VOUS ÊTES TOUS CONCERNÉS !



## LES RÉGIONALES DE GÉRONTOLOGIE

Une réflexion pluridisciplinaire autour de la personne âgée

### 2005

**10 juin**

Cité des Echanges,  
Marcq en Baroeul  
Lille

**16 juin**

Faculté de Droit,  
Limoges

**8 novembre**

Palais du Grand Large,  
Saint Malo

**29 novembre**

Parc Chanot,  
Marseille

**8 décembre**

Centre des Congrès,  
Metz

Renseignements  
et Inscription :

Sans frais de participation



4 rue du Chant des Oiseaux,  
78360 Montesson  
Tél. : 01 30 09 20 61  
Fax. : 01 39 76 66 24  
trilogie.sante@wanadoo.fr

Consultation des programmes  
sur le site Internet :  
[www.trilogiesante.com](http://www.trilogiesante.com)

Ces journées s'adressent à tous les acteurs  
impliqués dans la prise en charge des  
personnes âgées qu'ils exercent à l'hôpital,  
en ville ou en EHPAD.

Programme des journées conçu et réalisé  
par des comités d'organisation régionaux  
(professionnels de santé exerçant  
à l'hôpital, en EHPAD, membres d'association  
"ADEHPA..." et en ville)

Avec le soutien de :

LA LETTRE DE L'ADEHPA

DÉCIDÉURS  
en Gériatrie



SOCIÉTÉ  
SEPTENTRIONALE DE  
GERONTOLOGIE  
CLINIQUE

AgeVillagepro.com

Bulletin "demande de programme"  
à nous retourner par fax ou par courrier

Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....



Je souhaite recevoir le  
programme de la ville de :

TRIOLOGIE  
santé

## L'ADEHPA A L'ELYSEE...

Le 6 avril 2005 dernier, **Blandine KRIEGEL**, Conseiller du Président de la République sur les questions d'éthique, recevait une délégation de l'Adehpa composée de **Robert LAVAL**, **Marie-Thérèse GOUGAUD** et **Pascal CHAMPVERT**. Cette rencontre a été l'occasion d'un large échange sur les questions liées au respect des personnes âgées dans la société et leurs droits fondamentaux puisque Mme KRIEGEL a présidé la réflexion de



l'ANAES sur la liberté d'aller et venir, à laquelle l'Adehpa avait été associée par l'intermédiaire de Robert LAVAL.

L'Adehpa a particulièrement insisté sur la nécessité d'organiser une Conférence Nationale sur les personnes âgées fragilisées afin d'aborder la question de la place de nos aînés, les besoins spécifiques qui sont les leurs et les financements à mettre en place.

## ...ET A MATIGNON



Le 2 mai dernier, le Premier Ministre a procédé à l'installation de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, créée par la loi du 30 juin 2004. La nouvelle instance assure notamment le financement de l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Le Conseil de la CNSA compte 48 membres. Son Président, **Alain CORDIER**, Inspecteur Général des finances a précédemment exercé les fonctions de directeur des finances de l'AP-HP. **Denis PIVETEAU** a été, quant à lui, nommé Directeur. **Marie-Sophie DESAULLE**, pdte de l'APF et **Georges GRULOIS**, vice-pdt du CNRPA ont été élus vice-pdts du Conseil. Quant à l'ADEHPA, elle est représentée par P. CHAMPVERT qui a pu à cette occasion échanger avec le Premier Ministre pour lui rappeler les attentes du secteur et la nécessité de mobiliser les financements correspondants.

## 9<sup>ème</sup> COLLOQUE DES DIRECTEURS EUROPEENS



22 - 24 Sept. à LJUBLJANA - Slovénie

### *Le Directeur sur la corde raide*

- Le rôle du directeur dans le développement professionnel de l'établissement ;
- Les nouvelles possibilités d'organisation du travail ;
- Faire face aux restrictions financières ;
- Le directeur co-créateur d'une politique sociale.



### Judi 22 sept. : le rôle du Directeur.....

10.00 : Accueil  
14.00 - 16h20: Ouverture et Interventions des représentants du

gvt slovène, de la Commission européenne, de l'Allemagne  
18.00 : Réception par le Maire de Ljubljana.

### Vendredi 23 septembre avec la participation de **Jean DETOLLE** (Gériapa - FRANCE).....

9.30 : Le lobbying (Belgique)  
10.10 : Finance/éco/faire face à l'augmentation des contraintes.  
11.20 : Développement stratégique des instituts sociaux (Suisse)  
12.00 : Déjeuner  
13.30 - 17.00 : Sessions au choix (diverses approches des systèmes de qualité dans les pays européens : Comment développer un

partenariat (financier) avec l'Union Européenne - Fonds de confiance, les sponsors privés et donateurs - Médiation : nouvelles méthodes pour la résolution des conflits - Technologies de l'information - Travailleurs bénévoles.

20.00 : Soirée de gala

### Samedi 24 septembre.....

10.00 : Valeur et gestion (Autriche)  
11.15 : Code de conduite éthique du Directeur (Pays-Bas)

12.10 : Présentation du 10e congrès de l'E.D.E. en 2007  
12.20 : Clôture

- **INSCRIVEZ-VOUS** : Site : [www.ede-eu.org](http://www.ede-eu.org) - E-mail: [registration@cd-cc.si](mailto:registration@cd-cc.si) -

RAPPEL Tarif : Adhérents de l'ADEHPA : 395 Euros Non-adhérents : 425 Euros Accompagnateurs : 100 Euros

Informations : Secrétariat du 9e congrès de l'E.D.E. : Cankarjev dom, Centre culturel et palais des congrès  
Presemnova cesta 10, SI-1000 Ljubljana, Slovénie - Phone : +386 1 2417 141, +386 1 2417 136 - Fax : +386 1 2417 296

# MI JUIN, DECOUVREZ SUR INTERNET NOTRE NOUVEAU SITE : [www.adehpa.fr](http://www.adehpa.fr)

LA LETTRE DE L'ADEHPA

IISSN 259 - 5349

3, Impasse de l'ABBAYE - 94106 SAINT MAUR Cedex - Tél. 01 55 12 17 24 e-mail : [adehpa.com@wanadoo.fr](mailto:adehpa.com@wanadoo.fr)

• Directeur de la Publication : P. CHAMPVERT • Conception/réalisation : P. MALLET (Agétude communication) • Imprimeur : IMP + Fresnes